

Observation n°216 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis contre cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

L'avis de la MRAE montre et démontre que la séquence ERC n'a pas été respectée, notamment en ce qui concerne le choix du site qui n'est pas approprié en raison des enjeux de biodiversité.

Rien que cela ne permet pas d'émettre un avis favorable.

Merci de votre compréhension

Jérôme RUSTERHOLTZ